

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 octobre 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. (procuration de DENOLLY M) - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F– ARGOUD Y – OKOUMOUCHIAN G - POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C - ROUX G - COZ L - PINGET M.C - ANTUNES N

Absente (excusée) : DENOLLY M

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Déclaration préalable

♦ Confort solution énergie pour M. DAVITIAN Laurent : panneaux photovoltaïques
Situation : 193, chemin de la Perlande

Le dossier est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

♦ M. ZERROUKI Rachid : enduit de façades

Situation : 234, impasse de la Dijonnaïère

L'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable à ce dossier.

1.2 : Déclaration d'intention d'aliéner

♦ Parcelles AH 346 et 349 – 39 impasse des vignes Séglat

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

1.3 : Modification du PLU

♦ Rappel de la procédure en cours concernant les canalisations de transport de gaz et de pétrole. Le dossier est consultable en mairie jusqu'au 2 décembre 2017.

1.4 : Achat de terrain

♦ Petite information concernant l'achat de terrain au bourg de Revel : la commune ne sera propriétaire qu'après paiement de cet achat. Auparavant on devenait propriétaire à la signature de l'acte.

POINT N°2 : FINANCES

2.1 : Proposition d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

♦ Le centre des finances publiques de Grenoble amendes et produits divers demande l'admission en non valeur de la somme de 462,00 € concernant un permis de construire de 2008. Le conseil émet un avis défavorable à cette demande, deux personnes étant solidaires de cette dette, et une seule ayant été poursuivie.

2.2 : Décision modificative budgétaire

♦ Le conseil municipal à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires pour financer les travaux en cours dans le bourg de Revel (parc, place des Terreaux et abords).

Crédits ouverts en dépenses

- Article 2128 : autres agencements et aménagements de Terrain : 333.800 €

- Article 2151 : réseau de voirie : 333.800 €

Crédits ouverts en recettes

- Article 1641 : emprunt en euros : 667.600 €

2.3 : Redevance fluides

♦ Après une entrevue avec la société ELIOR, la redevance perçue par la commune sur les repas livrés à l'extérieur du regroupement pédagogique passera à 0,50 € par repas, pour les nouveaux contrats. Pour les anciens contrats où elle était à 0,33 €, elle passera à 0,50 € à partir d'octobre 2018.

POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE

3.1 : Aménagement au bourg de Revel

♦ Les travaux de confortement du mur, route des écoliers, ont débuté. 10 pieux ont été posés. Il est signalé le problème des croix de cloutage qui dépassent de 8 cm.
♦ Les familles ont été informées de la modification du trajet des transports scolaires.

3.2 : Aménagement au bourg de Tourdan

♦ Un « rétro planning » a été mis en place.
♦ Une mise au point a été faite pour faire avancer ce dossier.
♦ La présentation de l'avant projet sommaire est prévue pour le 13 novembre, celle de l'avant projet détaillé pour le 11 décembre.

3.3 : Eglise de Tourdan

♦ L'association « Agir pour nos églises » souhaiterait pouvoir restaurer la petite sacristie de l'église de Tourdan. Le coût des travaux est estimé à 7.385 € HT. Une demande de subvention sera déposée. Ces travaux seront inscrits au budget 2018.

POINT N°4 : ENVIRONNEMENT

4.1 : Broyage des végétaux

♦ Une demie journée de démonstration est organisée au local technique le samedi 9 décembre en matinée, à laquelle la population sera conviée.

4.2 : Panneaux publicitaires

♦ M. Chazal, de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France nous a contacté, concernant le problème de l'implantation des panneaux publicitaires dans la commune. Il a conseillé à la commune d'établir un règlement sur ces panneaux et enseignes.

POINT N°5 : VOIRIE

5.1 : Voirie intercommunale

♦ Le pont sur la petite Déroy à hauteur du chemin de la Marie Blanc nécessite des travaux, en particulier pour le garde corps qui est abimé. Ces travaux seront réalisés par la communauté de communes du territoire de Beaurepaire. La commune récupérera les molasses et les galets.

POINT N°6 : EAU ET ASSAINISSEMENT

♦ Le syndicat des eaux Dolon Varèze va lancer les travaux prévus route de Pact et secteur des Rivoires, consistant au changement de certaines conduites.

POINT N°7 : PERSONNEL COMMUNAL

♦ Suite à l'arrêt maladie de la gérante de l'agence postale, les horaires d'ouverture ont du être parfois adaptés en fonction des disponibilités des remplaçantes, mais le service reste assuré dans de bonnes conditions.

♦ La partie « ménage » est assuré avec efficacité par la personne qui la remplace.

♦ Les élus sont aussi à remercier pour leur participation à la surveillance des enfants pendant le temps de cantine.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD